



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019**

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles

- ZR 146 – 852 m² – sise, 2 le Béchis appartenant à Mme et Mr Jean CHERAY demeurant le Béchis en cette commune
- YD 49 – 1 120 m² – sise la Corbière appartenant à Mr HARDY Jacky demeurant la Corbière en cette commune

Demandes de subventions d'Etat

La commune de la Meilleraye de Bretagne envisage de réaliser :

- des travaux d'optimisation du chauffage à la salle polyvalente dont le montant des travaux est estimé à 5 480 € HT et sollicite au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local une subvention à hauteur de 80 % soit 4 380 €
- des travaux de mise aux normes de la supérette, dont la commune est propriétaire, pour une réouverture au mois de mai prochain. Le montant des travaux est estimé à 20 787 € HT et sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux une subvention à hauteur de 35 % soit 7 275 €

Finances

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables de 2016 et 2018 d'un montant de 40.90 €
- Décision modificative n° 4 pour procéder à des virements de crédits de compte à compte en dépenses d'investissement d'un montant de 500 €

Terrains

- Vente d'un excédent de terrain communal jouxtant l'impasse des Alizés de 70 m² au prix de 700 € à Mr LEMARIE Rémy demeurant 9 rue du Monastère en cette commune.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré Mme SAINT-LEGER des établissements Ages&Vie pour une nouvelle forme d'hébergements. Ages&Vie propose aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur commune, un hébergement conçu pour 7 personnes âgées, en présence d'auxiliaires de vie 24h/24, avec des services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible. Le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel. Le concept de maison Ages&vie a été mis au point et développé en partenariat avec les communes. Il répond particulièrement bien aux attentes des maires qui recherchent une réponse innovante et créatrice d'emplois et aux attentes de la population de leur commune.

La municipalité doit pouvoir proposer un terrain vacant, adapté à l'implantation de structures Ages&Vie.

Le Conseil municipal valide le projet d'implantation d'une structure Ages&Vie sur la commune et donne un accord de principe pour une cession gratuite du terrain d'environ 2 150 m² sis 27 rue des Frères Templé. La société étudiera ensuite la faisabilité de ce projet.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du montant de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés pour l'année 2018, qui n'appelle aucune observation de sa part.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 15 février 2019 à 19 h 30

Fait à la Meilleraye de Bretagne, le 17 janvier 2019

Madame Le Maire,
Marie-Pierre GUERIN